

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE**

Réunion de la commission locale de l'eau
L'an deux mille vingt et un, le vendredi 26 novembre, à 14 heures 30.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie à la mairie de Sauvian, sur convocation de son président, Claude ALLINGRI. Le quorum étant atteint, l'instance a pu délibérer valablement.

Membres de la commission locale de l'eau présents ou représentés*

COLLEGE DES COLLECTIVITES	COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
Monsieur Claude ALLINGRI	Monsieur Pierre CALMEL (fédération caves coop.)	DDTM 34 (Monsieur Eric BOUSQUET)
Monsieur Daniel BALLESTER	Monsieur Philippe LAJOIE (ASL)	Agence de l'eau (Madame Evelyne LACOMBE)
Monsieur Jacques BOLINCHES	Monsieur Louis GRANDJACQUET (FNE)	ARS (Madame Catherine MOREL)*
Madame Gwendoline CHAUDOIR	Madame Sophie NOGUES (CA34)	
Monsieur Philippe FAURÉ	Monsieur Philippe ROBERT (FHPA LR)	
Madame Martine FLEIG	Monsieur Jean-Guy AMAT (FHPA LR)*	
Madame Dominique FOUILHE	Monsieur Cyril DUCRU (CCI 34)	
Monsieur Bertrand GELLY	Monsieur Paul MOUNIER (SFEG)	
Monsieur Fabrice SOLANS	Madame Anne DUBOIS de MONTREYNAUD (syndicat des vignerons de l'Hérault vinifiant en cave particulière)	
Monsieur Jean-Marie LAYE		
Monsieur Stéphane ORTI		
Monsieur Serge PESCE		
Monsieur Nicolas ROUQUAIROL*		

Excusés/Absents :

Monsieur Gérard ABELLA, Monsieur Jean AUGÉ, Monsieur Vincent GAUDY, Madame Chantal GUILHOU, Madame Julie GARCIN-SAUDO, Monsieur Philippe LEMOINE (UFC Que Choisir), Monsieur Thierry MATHIEU, Monsieur Pierre MARHUENDA, Monsieur William ALRIC, Monsieur Florence BRUTUS, Madame Séverine SAUR, DREAL

Étaient également présents :

Monsieur Laurent BACCOU (DDTM), Madame Vanina BATTESTI (CAHM), Madame Elise BOURRU (SMBT), Monsieur Jean-Yves LE BOZEC, Madame Marie OGE-GANAYE (CA34), Madame Caroline MULLER (CD34), Madame Véronique DUBOIS, Madame Gwendoline MOMBERTRAND et Monsieur Christophe VERGONZANE (SMETA).

Objet : Validation du cahier des charges des travaux sur forages astiens

EXPOSE :

L'amélioration des conditions de captages constitue l'objectif général n°8 du SAGE de la nappe astienne et se rattache à l'enjeu B « Maintenir une qualité de nappe astienne compatible avec l'usage d'alimentation en eau potable ». En effet les forages défectueux (vétustes ou mal conçus) sont potentiellement vecteurs de pollution via une percolation des eaux de surface de mauvaise qualité.

Le SMETA, dans le cadre des 2 premiers contrats de nappe, a pris en charge, à l'appui d'une Déclaration d'Intérêt Général, des travaux de bouchage ou de réhabilitation de forages, sur une cinquantaine d'ouvrages reconnus défectueux.

La disposition B.27 du SAGE « Réhabiliter ou condamner les forages défectueux sur les secteurs à enjeux » fixe aujourd'hui des priorités dans la reconduction de ces travaux au cours des 10 prochaines années.

En amont de ces travaux, la CLE, a souhaité, à travers la disposition précédente (disposition B.26 « recourir aux règles de l'art pour la réalisation, la réhabilitation et la condamnation des forages ») que soient précisées les conditions d'intervention les plus appropriées pour préserver la qualité de l'eau de la nappe. La rédaction d'un cahier des charges s'appuyant sur la norme NF X10-999 a ainsi été préconisée.

Un groupe de travail, rassemblant le SMETA, l'agence de l'eau, le BRGM, la CABM et 3 professionnels du forage a été mis en place en 2018 et s'est réuni à plusieurs reprises pour définir ce que pouvait être les règles de l'art pour les travaux sur forages astiens (domestiques et non domestiques).

Les résultats de ces échanges ont fait l'objet de la rédaction de deux supports : un document détaillé à l'attention des professionnels et une fiche de synthèse, plus accessible, pour les maîtres d'ouvrage. Ces documents ont été mis à disposition des membres de la CLE par voie dématérialisée.

Le cahier des charges et ses objectifs ont été présentés par Paul MOUNIER, représentant le syndicat des forages d'eau et de géothermie au sein de la CLE et rapporteur du groupe de travail.

DELIBERATION

A l'issue de la présentation et des échanges qui ont suivi, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, appelée à se prononcer sur ces documents, VALIDE à l'unanimité, après délibération, le cahier des charge des travaux sur forages astiens et AUTORISE sa diffusion auprès des acteurs concernés.

Le Président

Claude ALLINGRI